
CONVENTION DE LOCATION DU THOR'ESPACE

Entre :

Madame le Maire de THORIGNY (Vendée), Alexandra GABORIAU, agissant au nom et pour le compte de la commune de THORIGNY (Vendée)

D'une part,**Et le(s) locataire(s) :**Si personne morale

Nom de l'entité :

Représentée par M. ou Mme :

Agissant en qualité de :

Siège social (adresse de facturation) :

.....

Téléphone :

Mail :

Si particulier

M ou Mme :

Date de naissance :

Adresse postale de facturation :

.....

Téléphone :

Mail :

Et dénommé ci-après « LE LOCATAIRE »,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

OBJET DE LA LOCATION

Motif de la location :

Date(s) souhaitée(s) :

LE :

OU

DUAU

Pour cette manifestation, le Maire loue au locataire les locaux mentionnés ci-après :

- Le Thor'Espace entier
- La Salle G. Beignon avec son bar
- La Salle les Chênes avec son bar
- Le Bar seul de la salle les Chênes
- Le Bar seul de la salle G. Beignon (en remplacement de la salle des associations)

TARIFS

Montant de la location : €

Informations importantes :

Les options et/ou réservations définitives devront être formulées uniquement par écrit (de préférence par mail).

L'option mise doit être validée par retour de dossier complet dans le mois qui suit la demande. Pour tout dossier non remis complet, la demande sera caduque automatiquement. Seules les options formulées par écrit (de préférence par mail) sont prises en compte.

La réservation ne devient acquise et effective qu'après signature par les deux parties du présent contrat et le versement des arrhes (50% du prix de la location) soit la somme de€.

En cas d'annulation par le bénéficiaire, les arrhes ne seront pas restituées (sauf en cas de décès) ou demande écrite motivée, qui sera étudiée par Le Maire. En cas d'annulation par le bénéficiaire, à moins de quarante-huit heures de la mise à disposition, le tarif entier reste dû.

Une majoration des tarifs pourra avoir lieu chaque année en vertu d'une délibération du conseil municipal. Le tarif appliqué sera celui en vigueur à la date à laquelle le dossier sera réfuté complet.

Pour la remise des clés, veuillez contacter Sylvie LORET au 06 14 77 25 16

LOCATION SALLE ET BAR « LES CHÊNES »

NOMBRE DE TABLES SOUHAITÉ (42 disponibles) :

NOMBRE DE CHAISES (230) :

MANGE-DEBOUT (6) :

PANNEAUX (4) :

MICRO

SONORISATION :

VIDEO-PROJECTEUR :

Couverts	Quantité
Assiettes plates (230)	
Assiettes à dessert (230)	
Assiettes creuses (230)	
Fourchettes et couteaux (230)	
Cuillères à soupe (230)	
Cuillères à café (230)	
Verres à pied taille grand (460)	
Planche à pain et couteau (1)	
Tasses à café (230)	
Mange debout/ housse (2)	

Ustensiles de cuisine	Quantité
Pichets (36)	
Percolateur (2)	
Cuillères à légumes et service (18)	
Louches (25)	
Plateaux (25)	
Corbeilles à pain (24)	
Saladiers en inox (28)	
Plats gastro (7)	
Verre à pied taille moyen (100)	
Verre à vin taille petit (50)	

LOCATION SALLE ET BAR « GUSTAVE BEIGNON »

GRADINS 135 places :

FAUTEUILS (100 places) :

Couverts	Quantité	Couverts	Quantité
Assiettes plates (50)		Cuillères à café (50)	
Assiettes à dessert (50)		Verres à pied taille moyenne (100)	
Assiettes creuses (50)		Pichets plastique (4)	
Fourchettes et couteaux (50)		Corbeilles à pain (6)	
Cuillères à soupe (50)		Tasses à café (50)	

IMPORTANT

**MERCI DE NOUS SIGNALER TOUTES LES ANOMALIES ET LES PETITES CASSES DE VAISSELLE !
QUI VOUS SERONT FACTUREES 1 € PAR ARTICLE**

Un état des lieux d'entrée sera effectué conjointement au début de la location. Un état des lieux de sortie sera également réalisé. Tout dommage non signalé ou non constaté à la sortie fera l'objet d'une retenue sur le dépôt de garantie.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les parties conviennent de ce qui suit :

- Nature des données collectées : Les données personnelles collectées dans le cadre du présent contrat sont limitées aux informations strictement nécessaires pour la gestion de la location (nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail).
- Finalité du traitement : Ces données sont collectées et traitées uniquement pour la gestion du contrat de location et la communication entre les parties.
- Durée de conservation : Les données personnelles seront conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution du contrat, et seront ensuite archivées pendant une durée de 2 ans conformément aux obligations légales.
- Droits du locataire : Le Locataire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de ses données. Il peut exercer ces droits en contactant la Mairie à l'adresse suivante : 1, place de l'Église 85480 THORIGNY ou par e-mail à mairie.accueil@thorigny-vendee.fr.
- Sécurité des données : La Mairie de THORIGNY s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles du Locataire, et à ne pas les partager avec des tiers sans le consentement explicite du Locataire, sauf dans les cas prévus par la loi.

**La réservation de la salle n'est effective
qu'à réception d'un exemplaire du présent contrat.**

Acceptation des conditions générales

En signant le présent contrat, le Locataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de location, du règlement intérieur de fonctionnement des salles municipales y compris celles relatives au traitement de ses données personnelles conformément au RGPD, et les accepter sans réserve.

Fait à Thorigny le..... ~~~

Madame, Monsieur

:
(Nom et Prénom)

- Atteste avoir lu et approuvé la présente convention
- Atteste avoir lu et accepte les tenues du règlement intérieur de fonctionnement des salles communales

Signature, précédée des mentions :

Le Maire,
Alexandra GABORIAU

Pièces à fournir :
- **la présente convention,**
- **l'attestation d'assurance responsabilité civile et risques locatifs** fournie par le bénéficiaire, **pour la période concernée.**